

## TARIFICATION DES ORDURES MÉNAGÈRES : COMMENT ÇA MARCHE ?

Nous contacter :  
04 73 64 74 00  
president@sba63.fr

### Le budget du SBA ?

Le budget du SBA comprend les coûts liés à la collecte, au transport, au tri et au traitement de déchets :

38%



Le personnel, les salaires et les cotisations de 250 agents publics,

24%



L'énergie, les réparations et l'entretien de près de 90 véhicules et matériels, les assurances, les telecoms et toutes les autres dépenses (charges et amortissements).

38%



Le tri et la valorisation de 76000 tonnes de déchets chaque année, les taxes sur les déchets dont la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui augmente chaque année d'environ 5%.

L'essentiel des ressources du SBA repose sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement, et de vos propres efforts de réductions de vos déchets. Pour autant, sur un budget de plus de 35 millions d'euros, la contribution des usagers ne s'élève qu'à hauteur de 21 millions d'euros.

### Comment fonctionne la TEOMi ?

Au SBA, la TEOM comprend une part fixe, liée à la valeur locative de l'habitation. Les bases locatives sont fixées par l'Etat et indépendantes du SBA.

Elle comprend aussi une part variable liée à l'utilisation du service de collecte, c'est-à-dire à la production réelle de déchets de chaque foyer et sur laquelle chacun peut agir.

- En triant et en apportant **gratuitement** ses déchets en déchèteries sans limitation du nombre de passages,
- En triant tous ses papiers et emballages dans les bacs jaunes (encore plus simplement dès le 1<sup>er</sup> mai 2021),
- En compostant ses déchets dans les sites de compostage partagé ou à domicile,
- En apportant ses déchets aux Points d'Apports Collectifs,
- En apportant son verre et son carton aux colonnes gratuitement.

### Mairies et EPCI ? [Téléchargez ici le texte type pour bulletins pour vos outils de communication.](#)

#### Témoignage :



Jean-Pierre Chrétien est conseiller municipal de la commune d'Enval, délégué au SBA et membre du bureau. Il relaie systématiquement les informations du SBA dans « l'Envalois ». Pourquoi ?

« parcequ'il est important d'assurer une communication transparente, d'apporter une réponse juste et claire aux questions que se posent les usagers. »

Une question sur la tarification ?

[Téléchargez ici notre Foire Aux Questions](#)

### Tarifs

Ils varient selon le **mode de collecte** (bacs ou Points d'Apports Collectifs) et le **volume des contenants de collecte** (bacs de 120 litres, 240 litres, P.A.C. de 30 ou 90 litres).

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| <br>3,94 €<br>/ levée  | <br>6,17 €<br>/ levée  | <br>0,96 €<br>/ levée  | <br>1,31 €<br>/ levée  |
| <br>0,61 €<br>/ apport | <br>0,11 €<br>/ apport | <br>1,83 €<br>/ apport | <br>0,35 €<br>/ apport |

[Retrouvez le kit de présentation des P.A.C. en conseil municipal.](#)

**INFO EN EXCLU :**

## Le tri se simplifie

Au 1<sup>er</sup> mai 2021, le tri des emballages se simplifie. 670 842 habitants, répartis sur les 9 collectivités adhérentes au VALTOM seront concernés.

**Le principe :** 100% des emballages et des papiers iront dans le bac jaune.

**L'objectif :** réduire la quantité de déchets non recyclables, préserver les ressources naturelles, favoriser le recyclage des matières et diminuer les refus de tri. Pour ce faire, le centre de tri PAPREC va être entièrement restructuré.

Une **campagne de communication mutualisée** à l'échelle du VALTOM est programmée avec un message et un visuel communs.

Chaque habitant recevra une information en direct avec les nouvelles consignes de tri.



## Compostage partagé : Rien ne se perd, tout se transforme



Avec 24 500 composteurs individuels distribués sur tout le territoire, le compostage reste le mode de gestion des déchets organiques privilégié par le SBA. Cela représente un détournement annuel d'environ **1 900 tonnes d'ordures ménagères, soit 35 kg/hab.an**

**C'est un geste pour l'environnement :** moins de déchets à transporter et à incinérer.

Mais tout le monde n'a pas la possibilité d'avoir un composteur dans son jardin. Alors, le SBA, en partenariat avec les communes, propose des solutions pour l'habitat collectif et les centres-bourg.

**77 composteurs collectifs ont été installés dans des quartiers, en pied d'immeuble ou en établissements divers (ADAPEI, écoles, EHPAD, foyers d'accueil...).**

### Le compostage partagé, c'est...

La possibilité de pratiquer le compostage à l'échelle d'un quartier, d'un bourg, d'un immeuble.

Le composteur de quartier permet aux habitants ne pouvant ou ne souhaitant pas composter à leur domicile, de réduire leur production de déchets.

Rejoignez le mouvement : [slimane.nouihel@sba63.fr](mailto:slimane.nouihel@sba63.fr)



Téléchargez ici la plaquette  
« compostage partagé »

Suivez-nous et partagez sur vos réseaux

